



1575, rue Turmel  
L'Ancienne-Lorette (Québec) G2E 3J5  
418 872-9811

## AVIS PUBLIC

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné par la soussignée, greffière de la Ville de L'Ancienne-Lorette, de ce qui suit :

Lors de la séance ordinaire du 29 avril 2025, le conseil municipal a adopté le *Règlement n° 395-2025 modifiant le Règlement sur les permis et certificats n° 86-2008 et le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural (P.I.I.A) n° V-1019-91.*

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et est disponible pour consultation au Service du greffe situé à l'hôtel de ville de L'Ancienne-Lorette pendant les heures régulières de bureau.

Fait à L'Ancienne-Lorette, ce 29 mai 2025

**Me Marie-Hélène Leblanc-Bourque**  
**Greffière de la Ville**